

2011/3319 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association pour le Développement du Commerce du 7^e arrondissement (ADC7) - Approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 28/03/2011, p. 0697)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il est proposé au Conseil municipal de prolonger le soutien à l'Association pour le Développement du Commerce du 7^e arrondissement (ADC7) par une subvention de 30 000 euros.

Depuis de nombreuses années, cette association a fait preuve d'un grand dynamisme et mobilise aujourd'hui près d'une centaine d'adhérents. En 2010, elle a mené des actions originales dont on peut citer, entre autres, l'amélioration de l'éclairage des commerces et la mise en œuvre d'actions visant la réduction de la consommation d'eau des commerces, ainsi qu'une plaquette de promotion d'une valorisation du 7^e arrondissement pour implanter de nouveaux commerces.

En 2011, l'ADC7 se consacrera à la poursuite et au renforcement de ces actions et pour preuve de son dynamisme, elle a reçu entre autres, 4 prix : le prix du ministère de l'économie, le deuxième prix européen de la mobilité, le prix de la Région Rhône-Alpes sur le plan des déplacements-entreprises et le prix du magazine Commerces.

La Commission Economie a émis un avis favorable sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)